



Paris, le **20 MARS 2012**

Le directeur général de l'administration et  
de la fonction publique

La directrice des services administratifs et  
financiers du Premier ministre

à

liste des destinataires *in fine*

**Objet :** compensation des mobilités locales 2012

**Réf :** circulaire du directeur, adjoint au secrétaire général du Gouvernement du 20 avril 2011 relative à la facilitation des mobilités intradépartementales et inter programmes budgétaires – mise en place d'un dispositif de compensation locale et circulaire du directeur, adjoint au secrétaire général du Gouvernement et du directeur général de l'administration et de la fonction publique relative aux mobilités intra départementales et inter programmes budgétaires – cycle d'automne du 18 juillet 2011

**PJ :** une annexe précisant le calendrier

Au sein des directions départementales interministérielles (DDI), des opportunités accrues de mobilités internes à ces directions, voire entre ces directions au sein du département, sont apparues, enrichissant les possibilités de parcours professionnels des agents et les capacités d'adaptation des DDI à l'évolution de leurs missions.

Or, ces demandes de mobilités sont limitées budgétairement par une gestion exclusivement nationale des plafonds d'emplois par programme, dès lors qu'elles induisent un changement du programme de rattachement de l'agent. C'est pourquoi, les ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie d'abord, puis tous les ministères dont les agents sont affectés en DDI ensuite, à partir de 2011, ont décidé de mettre en place, pour l'ensemble des agents affectés en DDI, un schéma de fluidification des mobilités reposant sur le principe d'une compensation, au niveau régional et au niveau national, entre les entrées et les sorties croisées des différents programmes budgétaires concernés. Tout en garantissant le respect des plafonds et schémas d'emplois ministériels, il s'agit de rendre possibles les mobilités interministérielles souhaitées par les agents. Une note du secrétaire général du Gouvernement, datée du 20 avril 2011, a procédé au lancement de ce dispositif de fluidification des mobilités.

Ce dispositif, qui s'applique aux mobilités intra départementales, ne constitue pas une réponse à toutes les difficultés rencontrées sur le terrain, mais une première étape dans la recherche de mobilités plus fluides. Au total, depuis la création des directions départementales interministérielles, plus de 400 agents ont bénéficié de ce schéma de gestion déconcentré des mobilités au niveau régional des mobilités. Le comité des secrétaires généraux des ministères a donc décidé de poursuivre cette démarche en l'étendant à titre expérimental, sur proposition du secrétaire général du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, aux préfectures de la région Bretagne.

Les modalités de mise en œuvre restent inchangées pour les deux cycles de cette année (printemps et automne). La coordination du dispositif sera assurée au niveau régional par les plates-formes d'appui interministériel à la RH, placées auprès des SGAR. Le calendrier joint en annexe précise les différentes étapes du dispositif qu'il vous est demandé de mettre en œuvre dans la continuité des consignes des circulaires citées en référence.

Il est rappelé que ces mouvements, qui font l'objet d'un changement d'imputation budgétaire, doivent avoir fait l'objet d'un accord formel préalable des agents concernés.

Nous savons pouvoir compter sur la mobilisation des différents acteurs impliqués dans le dispositif tant dans les services centraux que déconcentrés pour contribuer à la réussite de cette démarche dont l'objectif fondamental est d'optimiser le fonctionnement des DDI tout en répondant aux aspirations légitimes des agents de diversification et d'enrichissement de leur parcours professionnel.

Le directeur général de l'administration et de la  
fonction publique

Jean-François VERDIER

La directrice des services administratifs et  
financiers du Premier ministre

Isabelle SAURAT

Liste des destinataires :

Messieurs les préfets de région

Mesdames et Messieurs les préfets de département

Copies :

Monsieur Jérôme FILIPPINI,  
Directeur, adjoint au secrétaire général du Gouvernement

Monsieur Jean-François MONTEILS  
Secrétaire général du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

Monsieur Michel BART  
Secrétaire général du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration

Monsieur Dominique LAMIOT  
Secrétaire général des ministères financiers

Madame Emmanuelle WARGON  
Secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales et de la santé

Monsieur Jean-Marie AURAND  
Secrétaire général du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Monsieur Guillaume BOUDY  
Secrétaire général du ministre de la culture et de la communication

Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux interministériels

## **Annexe – Calendrier du dispositif (cycle de printemps 2012)**

### **Etape 1 : Communication et mobilisation des acteurs**

- Circulaire de lancement DGAFP / DSAF : *mars 2012*
- Comité de suivi RH des DDI : *avril 2012*

### **Etape 2 : Recensement des demandes de mobilités**

- Publication des postes (BRIEP) : *au fil de l'eau*
- Recensement et collecte des demandes des DDI, DRAC et, à titre expérimental, préfectures pour la région Bretagne : *16 avril 2012*
- Validation par les R-BOP : *avant la fin avril 2012*

### **Etape 3 : Compensation régionale**

- Consolidation des équilibres au niveau régional, réunion de constitution d'appariements entre les R-BOP et les PFRH (validation des équilibres, priorisation des mobilités en cas de déséquilibres, validation des demandes par le préfet de région et remontée à la DGAFP) : *au plus tard le 4 mai*

### **Etape 4 : Compensation nationale**

- Echanges entre les ministères gestionnaires pour pré-validation des mouvements
- CAP nationales : *mi mai / mi juin 2012* (MAAPRAT : du 22 mai 2012 au 12 juin 2012 ; MIOMCTI : du 31 mai 2012 au 14 juin 2012 ; MEDDTL : du 31 mai au 8 juin 2012).
- Réunion de compensation nationale : *20 juin 2012* (prise en compte des CAP le cas échéant ; réunion des administrations centrales des ministères par la DGAFP/DSAF ; validation des équilibres nationaux ; priorisation des mobilités à mettre en œuvre via la compensation 1 pour 1).

### **Etape 5 : Suivi de la réalisation administrative des mobilités**

- Prise de poste : à partir de *septembre 2012*
- Suivi de la réalisation des affectations et des transferts de paye des mobilités « équilibrées » tant au niveau régional que national : de *septembre à novembre 2012* (suivi de la réalisation administrative des mobilités et suivi de la réalisation des affectations et des transferts de paye).